

Mettre en place des blocs de compétences: quelques pistes...

02 Octobre 2019

QUELQUES REMARQUES PREALABLES

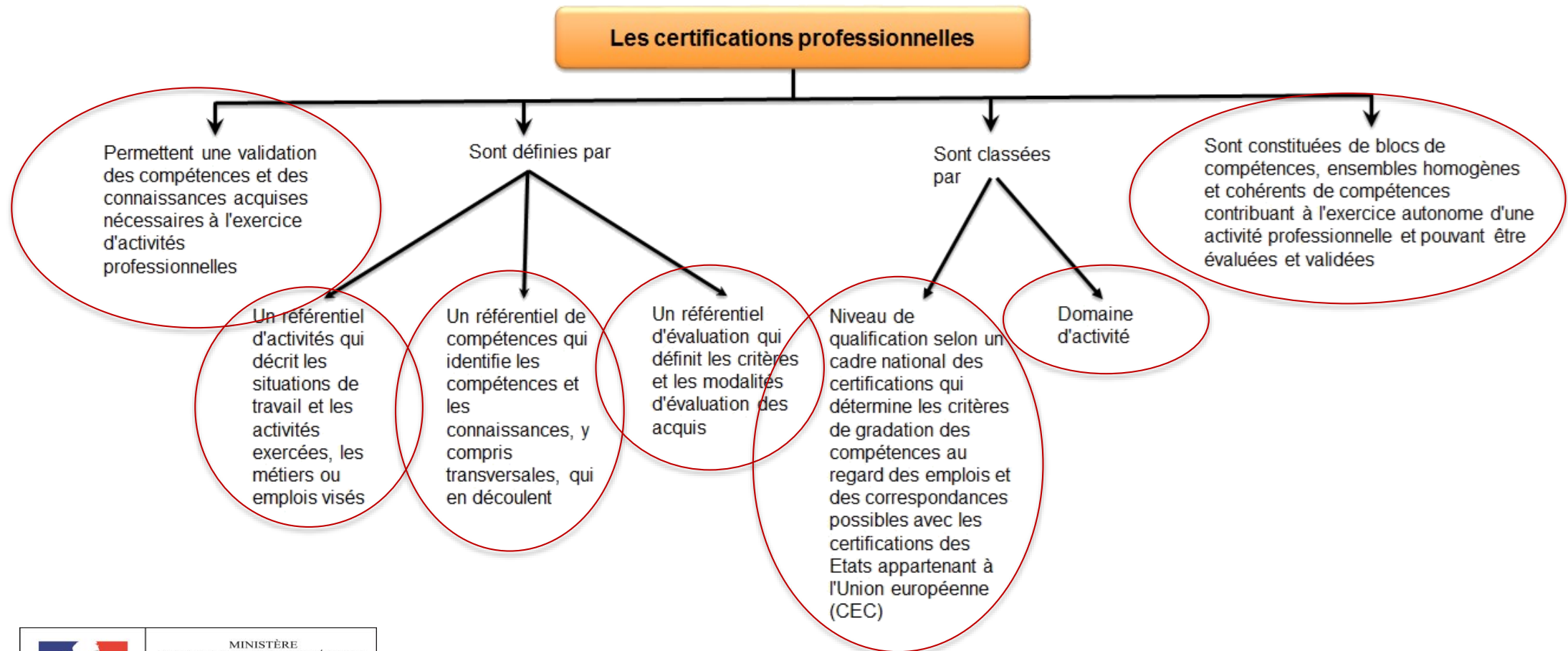
- La mise en place des blocs de compétences n'est pas l'application d'un dispositif pré établi.... Mais une démarche de construction de la meilleure réponse possible à un enjeu qui nous mobilise tous...
- Coïncidences entre loi ORE, arrêté Licence et mise en œuvre de la loi Pénicaud qui fonctionnent sur des logiques différentes
- Coïncidences entre les paramètres nationaux interministériels et les paramètres locaux des offres de formation (et NCU..)
- Défi pour l'ensemble de la communauté pour trouver des consensus

POURQUOI DES BLOCS DE COMPETENCES? L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

- Les acquisitions opérées par l'enseignement supérieur (y compris transversales) sont des éléments clés de l'employabilité et de la professionnalité. Donc parts de certifications professionnelles au sens large
- Nécessité de rendre ces formations accessibles depuis l'extérieur en FI, FC, VAE etc... D'où regard sur loi Pénicaud
- Définition de ce qu'est une certification pro nationale... visible et reconnue
- Faire « exister » et « valoriser » le sup dans un ensemble plus vaste

LES ATTENDUS D'UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

■ Les attendus d'une certification professionnelle



LA NOTION DE BLOCS DE COMPETENCES

- Logique de **certification et non de formation** (compétences attestées par un diplôme) donc pas de confusion UE, ECUE, année, semestre ou ECTS
- Un bloc est un bout du diplôme terminal (donc pas de blocs intermédiaires ou de blocs de première année...)
- Regroupement de compétences selon une logique **d'activité menée à bien** (commune à l'ensemble des architectures de certification) (granulométrie)
- Logique de « **points de repères** » sur lesquels il y a engagement et attestation et **non pas une logique nouvelle de programme national...**

IDENTIFIER LES BLOCS DE COMPÉTENCES

- La mise en place de blocs de compétences correspond à la valorisation d'un certain nombre d'acquis spécifiques d'une formation. (On ne forme pas seulement à des blocs...) (une formation traduit plus d'acquisitions que la simple addition des blocs)
- Les blocs n'existent institutionnellement qu'au travers d'une fiche RNCP (diplôme national)

■ Conséquences

- Bien identifier les acquis « repères »(référentiels de compétences)
- Les présenter sous forme de blocs pour une reconnaissance et un usage « interne » et « externe »
- Un bloc atteste qu'un diplômé peut mener à bien telle ou telle **activité socialement significative, à des fins professionnelles ou non**
- **Ici importance des apports des établissements, des équipes et des conférences.....**

QUID DE LA MISE EN BLOCS À L'ÉCHELLE NATIONALE?

- Fiches RNCP= diplômes nationaux
- Blocs déjà établis à partir des référentiels existants (ou à venir à court terme...)
- Granulométrie large (5 puis 4 blocs transversaux, 3 blocs disciplinaires)
- Pour les parcours, processus en cours (obtention de tous les blocs inscrits sur fiches RNCP avec un diplôme)
- Un bloc donne lieu à un certificat....

EXEMPLE DES MASTERS EN BLOCS TRANSVERSAUX

- **Bloc 1 Usages avancés et spécialisés des outils numériques**
- **Bloc 2 Développer des savoirs hautement spécialisés et les intégrer**
- **Bloc 3 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances**
- **Bloc 4 master Appui à la transformation en contexte professionnel**

DEMARCHES DE MISE EN ŒUVRE: APPORTS SPÉCIFIQUES DE L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

- Identifier les contributions essentielles à ces blocs (des enseignements...) sur des semestres, des années... Qui participe au développement de quelles compétences (et blocs) A quelles conditions?
- Mettre en place un dispositif permettant d'évaluer l'atteinte de ces blocs à des fins de certification.

IDENTIFIER LES CONTRIBUTIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES À LA CONSTRUCTION DES BLOCS (1)

- Principe « un bloc= plusieurs enseignements et souvent un enseignement= plusieurs blocs »
- Mise en place d'un tableau de croisement par blocs (**attention: seulement point de départ!**)

LICENCE mention "X"	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Bloc "usages du numérique"	UE4	UE6	UE9			
	UE3		UE12	UE15		
Bloc "Exploitation de données"		UE7	UE 10			
	UE1	UE4	UE11	UE13	UE17	UE22
		UE6		UE14		UE24
Bloc "Expression écrite et orale"

IDENTIFIER LES CONTRIBUTIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES À LA CONSTRUCTION DES BLOCS (2)

■ Identifier la participation des ECUE ou UE

	Bloc Usage du numérique	Bloc Exploitation de données	Bloc disciplinaire 1
UE "Analyse physiologique de la motricité"	ECUE Physio de l'exercice	ECUE fatigue musculaire	ECUE Physio de l'exercice
			ECUE fatigue musculaire
UE "Anatomie fonctionnelle"

■ Conseils

- Ne pas vouloir placer tous les enseignements dans tous les blocs.... (syndrome des « croix partout »...)
- (contribution significative...) n'a rien de déclaratif ou d'automatique.... Travail, en équipe et lieu d'exercice de l'APC...
- Bien rester sur le fait qu'un bloc est un élément du diplôme et pas d'un moment de formation (Ex: pas de bloc de première année, mais bien un bloc de la Licence.... Une UE existante =Un bloc n'est pas une solution)

MISE EN PLACE D'UNE EVALUATION-ATTESTATION

- Identifier les choix (niveau d'exigence pour attester et méthodologie retenue pour évaluer)
: Evaluation certificative

■ 4 exemples

- 1- 4 enseignements identifiés. Choix d'une grille commune critériée d'attribution. N validations =Bloc
- 2- 4 enseignements . Construction d'une épreuve commune terminale de bloc. Moyenne d'épreuve = Bloc
- 3- 4 enseignements. Moyenne générale des enseignements retenus. Moyenne générale =Bloc
- 4- 6 enseignements sur trois années de Licence. 2 enseignements « Niveau 3 » Moyenne de ces deux enseignements =Bloc

■ Autres modalités possibles

COMMENTAIRES ET SYNTHÈSE

- La mise en place des blocs part bien des modalités existantes (maquettes, MCC) et reste compatible (Apogée). Point de départ d'une démarche...
- La mise en place des blocs contribue à une dynamique de valorisation des compétences construites en enseignement supérieur (au-delà de notre périmètre...)
- Elle impulse des réflexions et travaux pédagogiques qui s'inscrivent dans le temps (deux ans... un contrat...) et non dans une application stricte et immédiate (redéfinitions progressives)
- Elle participe et catalyse « l'approche compétences » ...

SI BESOIN

- Jean-louis.gouju@enseignementsup.gouv.fr
- Une adresse unique:
- **accompagnement-loi-avenir-professionnel@enseignementsup.gouv.fr**

Merci de votre attention